

Image not found or type unknown



Avoir du 4 avril, le magasin ferme le 30 septembre

Par **nicole08bleu**, le **26/08/2009** à **20:16**

Bonjour, j'ai un avoir de 98€, le magasin ferme le 30/09/09 - la commerçante a repris une autre boutique dans laquelle elle a transféré sa marchandise - du coup, il ne reste plus rien susceptible de m'intéresser - mon avoir est-il perdu ?, doit-elle me rembourser?, l'avoir est-il bon dans sa nouvelle boutique légalement? merci pour toute réponse